

## **Recherche Saint-Ex**

### **Compte-rendu scientifique final - troisième passage (novembre 2019)**

*Coordinateur de la recherche : Docteur Daniel Rousseau, Pédopsychiatre  
Madame Mireille Rozé, Psychologue clinicienne chercheuse*

#### **Résumé 2011-2014**

La recherche Saint-Ex 2011-2014, portée initialement par l'unité de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du CHU d'Angers, avait décrit le devenir sur 22 ans de 129 128 enfants ayant bénéficié, avant l'âge de 4 ans, d'un placement dans un établissement de l'Aide Sociale à l'Enfance du Maine-et-Loire. Cette recherche est à la fois catamnastique et longitudinale ; elle comporte plusieurs recueils de données sur la même population à des âges successifs, avec mise à jour des données à chaque nouveau passage.

Les parcours de ces enfants avaient été reconstitués depuis leur naissance jusqu'à l'âge de 22 ans et cette étude longitudinale a mis en évidence l'évolution disparate de la qualité du devenir des enfants selon : la gravité et la durée de l'exposition au risque, la gravité de l'état à l'admission, les délais liés aux décisions de placement. Ainsi, cette évolution disparate de la qualité du devenir est statistiquement liée à la rapidité d'intervention et inversement proportionnelle à la gravité du danger auquel l'enfant a été exposé.

Les données 2011-2014 montraient qu'à l'âge adulte, un quart des enfants présentait un handicap psychique et des formes d'inadaptation sociale. À l'opposé, un autre quart avait évolué favorablement dès lors qu'ils sont accompagnés suffisamment tôt, avec des troubles encore réversibles. La prise en charge précoce apparaissait comme un facteur protecteur et ouvrait des pistes pour réduire les évolutions péjoratives par un meilleur dépistage fondé sur une pertinence diagnostique.

#### **Troisième passage 2018-2019**

Le nouveau passage sur la cohorte Saint-Ex a été rendu possible par une année de financement par la FRPSM et la FRM et après accord de la CNIL (18/07/2017) pour le recueil additionnel des données sur la période 2018-2019.

L'actualisation des données quantitatives a été réalisée au cours de ce nouveau passage sur la cohorte Saint-Ex malgré les difficultés posées par la distance dans le temps (pour certains sujets jusqu'à 29 ans) et l'éparpillement des sujets (16 départements, 78 administrations et services, soit 220 professionnels contactés), par leurs changements de situation lors de l'entrée dans la vie adulte après avoir quitté l'ASE et les nombreux changements des professionnels en charge des enfants depuis 2001. La partie initiale en PMI a pu être complétée pour 13 d'entre eux et les données à l'âge adulte.

Concernant l'analyse qualitative elle a porté sur les entretiens avec les professionnels qui ont eu les jeunes en charge et l'analyse qualitative des dossiers PMI avant le placement. Par ailleurs 30 dossiers tirés au sort ont donné lieu à une analyse qualitative fine.

Le troisième passage sur la cohorte en 2018-2019 (tous les sujets sont majeurs) a permis de mettre à jour les dossiers biographiques avec cinq années supplémentaires d'observation, portant la masse d'observation à 2836 années-enfant contre 2226 années-enfant en 2014 en particulier concernant les troubles psychiques, la formation et l'insertion sociale et professionnelle à l'âge adulte.

## Analyse descriptive

Orphelins : S'ils étaient au nombre de 18 (14%) lors du dernier passage en 2014, on en dénombre 50 (39%) en 2019, ce qui signe une nouvelle fois la grande fragilité parentale.

Incarcérations parentales : Un second repère de cette fragilité transparaît dans le nombre d'enfants ayant un parent incarcéré, qui s'élevait à 17 (13%) à leur admission en protection, et à 57 (46%) en fin de parcours. Huit d'entre eux même ont vu leurs deux parents incarcérés à un moment de leur enfance.

Niveau d'études atteint : Parmi les 124 sujets pour lesquels leur parcours scolaire a pu être reconstitué, 45 n'ont aucun diplôme, 16 ont obtenu leur Diplôme National du Brevet, 31 un CAP, BEP ou équivalent, 22 un baccalauréat en filière générale, technologique ou professionnelle et 10 sont entrés en études supérieures (dont 7 en BTS mais pour lesquels un seul a réussi son examen final).

Situation professionnelle : A l'âge adulte leur situation professionnelle est identifiée pour 94 (74%) d'entre eux (34 données manquantes) : 31 jeunes exercent un emploi stable et 28 sont encore soit en formation, soit inscrit dans une démarche d'insertion. Parmi les 35 jeunes qui se sont éloignés de l'emploi (ni en emploi stable, ni en insertion ou formation), 8 jeunes femmes ont créé une famille et se centrent sur l'éducation de leurs enfants.

Elles font partie des 23 jeunes adultes de cette cohorte qui sont devenus les parents de 32 enfants au total ; 23 d'entre eux vont bien et ne nécessitent pas de suivi social ou de soins, mais une mesure de placement a été décidée pour 9 d'entre eux.

**Repères de vulnérabilité dans cette population** : errance, troubles psychiatriques, mesures MDPH, mesure de protection des majeurs, délinquance judiciairisée, à l'entrée dans l'âge adulte on en constate une accentuation significative :

Cas d'errances : Les enquêtes INED 1995 et 1998 et l'enquête INSEE 2001 avaient montré que 35% des 18-24 ans « sans abri » avaient été impliqués dans le dispositif de protection de l'enfance. Dans la cohorte Saint-Ex, 26 cas d'errances (21%) ont pu être identifiés après la majorité (42 données manquantes), l'errance étant définie comme tout épisode pendant lequel un jeune quitte son lieu de vie et part sans avoir identifié un point de chute où dormir, ou être en sécurité et se retrouve à la rue, SDF.

Troubles psychiatriques Selon les constatations des professionnels qui les entourent, 39 jeunes présentent des troubles psychiatriques (41 données manquantes), mais seuls 13 d'entre eux acceptent les soins.

Mesures MDPH : Sur 28 jeunes gens qui pouvaient bénéficier d'une mesure MDPH, 9 ont refusé d'en faire la demande, les 19 autres adultes reconnus handicapés bénéficient d'un statut de travailleur protégé (RQTH) et 6 d'entre eux ne sont pas en capacité d'évoluer en milieu ordinaire, ils travaillent en ESAT.

Protection des majeurs : 17 sujets bénéficient d'une mesure de curatelle.

Délinquance judiciairisée : Enfin concernant des actes de délinquance judiciairisée, 12 jeunes adultes (11 garçons et 1 fille) ont été condamnés à des sursis, mises à l'épreuve, TIG ou autre jour-amende allant jusqu'à l'enfermement pour 7 d'entre eux, dont 5 purgent des peines depuis plus d'un an en milieu fermé.

Violences sexuelles subies dans l'enfance : pour 23 sujets, les professionnels qui les ont accompagnés ont identifié au moins une fois dans leur parcours des éléments de situation inquiétants, pour 12 sujets ce fut le cas à 2 reprises, pour 7 sujets à 3 reprises, pour 4 sujets à 4 reprises et 1 par 5 fois. Seules 6/23 situations ont fait l'objet de suites judiciaires.

## Résultats statistiques comparatifs de sous-groupes

	Sous-G « vulnérables » 28/128	Sous-G « efficients » 28/128
<b>Année 2014</b>		
Délai moyen entre alerte sociale et placement	16,21 MOIS	9,76 MOIS
Relation parent-enfant à l'admission (échelle pir-gas)	Pathologique	En souffrance
Nombre de jours en éducation spécialisée	426	0
Nombre moyen de jours d'hospitalisation psychiatrique	90	0
Surcoût annuel en santé	16 847 €/an	569 €/an
Nombre de lieux de placement > 4 après la pouponnière	75%	32%
<b>Année 2019</b>		
Période d'errance sans domicile	13/24 54% dm=4	0 0% dm=9
Troubles psychiatriques à la majorité	18/22 81% dm=6	2/18 11% dm=10
Actes de délinquance judiciarisés	9/27 33% dm=1	0/27 0% dm=1
Obtention du brevet ou + +	2/28 7% dm=0	25/26 96% dm=2
Obtention du bac ou +	1/28 3.5% dm=0	12/26 46% dm=2

Ces résultats confortent les résultats de 2014 et les valident puisque les tendances de fond se trouvent confirmées 5 ans plus tard :

1 – poursuite de la bonne évolution et bonne adaptation sociale et scolaire du groupe « Efficients » placés plus rapidement et dans un contexte familial moins dégradé et avec des troubles réversibles à l'admission.

2 – persistance des difficultés d'adaptation (errance, délinquance, troubles psychiatriques, difficultés scolaires) pour le groupe « Vulnérables », placés deux fois plus tardivement et dans un contexte familial très dégradé et présentant déjà à l'admission d'importants stigmates physiques et psychiques des abus et/ou négligences avant placement.

### **Limites de la recherche**

Cette étude comporte des limites du fait de son caractère uni-centrique et du faible volume de la cohorte mais ceci est en partie compensé par la variété des critères factuels indiscutables qui s'additionnent et se complètent dans la durée. Le programme PEGASE qui tire sa légitimité des résultats de la Recherche Saint-Ex permettra un suivi de cohorte de 2500 jeunes enfants sur 7 ans dans 15 centres répartis sur tout le territoire et lèvera ces limites.

### **Commentaire conclusif sur la tenue des dossiers des enfants de l'ASE**

L'équipe de recherche a été frappée par la difficulté à reconstituer à partir des divers dossiers consultés (ASE – justice – scolaire – santé), le parcours social de chaque enfant (en particulier la succession des adultes qui l'ont eu en charge), ses données médicales (même pour les dossiers pmi) et scolaires. On imagine la difficulté pour ces sujets de reconstituer à l'âge adulte ces éléments biographiques constitutifs de leur identité, dans la multitude des sources administratives que cela nécessite de consulter, quand bien même ces données auraient été correctement archivées.